



Prévention

CONFINEMENT IMMÉDIAT DES VOLAILLES POUR LIMITER LE RISQUE DE CONTAMINATION AVEC LA FAUNE EXTÉRIEURE

Renforcement de la biosécurité

- Désinfection des véhicules entrant dans l'élevage
- Désinfection de tout matériel entrant dans l'élevage

- Protection des litières
- Respect strict du SAS et du changement de tenue

Surveillance

Signaler toute mortalité anormale à votre vétérinaire sanitaire

MEP autocontrôles pour:

- Palmipèdes
- Volailles ayant été en parcours extérieur avant la mise en place de la ZCT
- Elevages ayant une biosécurité défavorable

Mouvement des animaux

Les mouvements de personnes, de mammifères des espèces domestiques, de véhicules et d'équipement à destination ou en provenance des exploitations d'oiseaux sont à limiter autant que possible

Dépistage préalable obligatoire pour:

- Les palmipèdes vers un établissement d'abattage
- Tout mouvement de volaille entre élevages

Oeufs à couvrir

Ramassage autorisé si désinfection des œufs et de leur emballage, traçabilité et enregistrements des données d'élevage et biosécurité renforcée dans le couvoir destinataire à valider avec les DDPP

Poussins

1. Mep de poussins en ZCT non soumise à condition
2. Poussins exportés en échange intra-communautaire :
 - Vérification par le vétérinaire sanitaire des données d'élevages des 72 dernières heures

Oeufs de consommation et viande

- Les œufs peuvent quitter élevage si l'emballage jetable est neuf ou désinfectable
- Viande : aucune condition

Echantillons	Prélèvements	Fréquence	Analyse
si 5 morts	5 écouvillons cloacaux	Tous les lundis matin	PCR Influenza Gène M (laboratoire agréé)
sinon	Pédichiffonnette		

Echantillons	Prélèvements	Fréquence	Analyse
sur 20 animaux (15 vivants et 5 morts)	5 écouvillons cloacaux	48h avant transfert	PCR Influenza Gène M (laboratoire agréé)